

# Commune d'Arthonnay

## Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 28 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt huit janvier à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire  
Présents : Melle ROUSSEAU Noémie, Mmes LOMBARD Emilie, PRIGNOT Michèle Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky, CERVEAU Gilles

Absent excusé représenté par procuration : Mr BOSVIEUX Jean à Mr VERITA Jean Luc  
Secrétaire de séance : Mme LOMBARD Emilie

Après avoir entendu le compte rendu du 18 décembre 2014, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Mme le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une délibération pour l'ONF à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Plan de coupe 2015 : Ajout de la parcelle 116**

Le Conseil Municipal rajoute la parcelle 116 au plan de coupe initialement prévu dans la délibération du 10 septembre 2014

### **Demande de subvention de l'Arthonnaysienne :**

L'association a fourni son prévisionnel 2015 et sollicite la commune pour une subvention de 200 €, Mme Maire rappelle à son conseil municipal que la salle de l'école est mise à leur disposition gratuitement toute l'année (les frais de chauffage et électricité sont supportés par la commune) La commune a réalisé environ 2800 copies pour l'association au cours de l'année.

Mme le Maire propose de verser une subvention de 100 € ; après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser cette subvention de 100 €.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association a versé à la Fondation du Patrimoine, la somme de 8000 € pour une souscription pour les travaux de l'église.

### **Travaux d'aménagement devant le cimetière - délibération pour le choix de l'entreprise et solliciter une subvention au titre du contrat de canton.**

Le conseil général s'est rendu sur place et nous a proposé un aménagement le long de la route de Villiers le bois

Estimatif réalisé par le service du Conseil Général : 6 855 € ht avec option

8 entreprises ont été consultées – 4 entreprises ont répondu :

Nom	ht	ttc	option	ht	Ttc
Mansanti	5 108 €	6 129.60 €	1 430 €	6 538 €	7 845.60 €
Proxi tp	2 954 €	3 544.80 €	1 040 €	3 944 €	4 792.80 €
Sarl GCTP	5 575.51€	6 690.61 €	1 697.80 €	7 273.31 €	8 727.97 €
SA Colas	5 732.08 €	6 878.50 €	1 536.60 €	7 268.68 €	8 722.42 €

Après étude des divers devis par la commission, celle-ci retient l'entreprise Mansanti

La proposition de la commission est soumise au conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix de l'entreprise Mansanti

Devis de 6 538 €, il faut ajouter le marquage au sol + les panneaux

La demande de subvention sera faite sur : 6 538 € + signalisation au sol 560 € + panneau 147 € au titre de l'enveloppe contrat de canton.

### **Délibération pour le choix du fournisseur de la signalisation et demande de subvention au titre des amendes de police**

Deux fournisseurs ont répondu à la demande de devis / Girod et Lacroix

La commission s'est réunie et a choisi des signaux Girod pour un montant de 5 697.73 €, cette proposition est soumise au conseil municipal et après en avoir délibéré le conseil

municipal accepte le devis de l'entreprise GIROD pour un montant de 5 697,73 € et charge Mme le Maire de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de l'Yonne. Il faudra commander en plus de ce devis un panneau de rue et deux numéros.

Ce devis comprend : les stops et leur pré signalisation - le miroir en haut de la rue Jamerai Duval , la remise à neuf du miroir à l'école du bas - panneaux signalisation « route barrée »- Succession de virage – des cônes de signalisation danger – panneaux entrée du village – des panneaux pour les fermes ( demandé par la ferme des Rotures depuis un certain temps)

### **Taille des tilleuls – délibération pour le choix de l'entreprise.**

Deux entreprises ont été contactées :

Ent DUMINY et Ent VIEILLARD

- l'entreprise Duminy propose pour les trois tilleuls, éclaircie, allègement, reprise des coupes, ramassage et évacuation et pour le tilleul de la route de Villon enlèvement des bois morts, reprise des plaies en plus des autres prestations. Soit un montant HT de 2 915 €
- l'entreprise Vieillard propose : couper le tilleul de la route de Villon – débiter le bois et le laisser à disposition de la commune. Pour les 3 autres – revenir aux anciennes coupes, suppression du bois mort et mise en sécurité pour un montant de 1 100 € HT

Après discussion, la commission s'est orientée vers l'entreprise Duminy , et le conseil municipal après en avoir délibéré , accepte le devis de l'entreprise Duminy.

### **Solutionner le problème d'eau à Panfol :**

Depuis quelques temps, la commune a un souci avec Mme Cerveau Nathalie a propos de la livraison d'eau

A ce jour l'avocat de Mme CERVEAU, interdit à Mr LEONARD d'entrer sur sa propriété, donc en commission il a été décidé de lui proposer ce qui suit :

La livraison se fera à partir de la rue, et Mme cerveau devra acquérir des tuyaux nécessaires et une pompe afin de pouvoir remplir ces citernes.

En conseil municipal, cette solution appelle diverses remarques ; il est donc décidé de lui soumettre cette solution et qu'en cas de désaccord, elle devra trouver un autre moyen pour résoudre le problème.

D'autre part, pour les autres résidents de Panfol, un courrier leur sera envoyé afin de les sensibiliser sur l'étanchéité de leur citerne.

### **Délibération afin de pouvoir mandater en section d'investissement les factures de l'entreprise Léon Noel et l'architecte avant le vote du budget primitif.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de mandater en investissement le montant du marché de l'entreprise Léon Noel, et une partie des honoraires de l'architecte, soit la somme de 100 000 €, avant le vote du BP 2015.

### **Problème électrique à la mairie :**

Suite au passage d'un agent de l'EDF pour changer un compteur à la Mairie, celui-ci propose de faire établir un diagnostic par un professionnel en raison de gros problèmes de répartition.

Mme La Maire sollicite Mr MARATRAT pour un devis de mise aux normes, mais il demande une étude du cabinet VERITECH afin de faire un état des lieux avant son intervention.

Le cabinet Veritech a envoyé son devis d'un montant de 395 € ht

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

### **Divers :**

Mme le Maire donne lecture à son conseil municipal du courrier reçu de Mr et Mme LOISY sur différentes remarques, l'information sur la dénomination de leur rue leur avait été faite de vive voix, un courrier leur sera adressé avec les réponses à leurs questions.

Une réunion sur le haut débit sera organisée pour les élus à Ancy le Franc.

La séance est levée à 22 heures.